

**Dr André DUBOIS**

Médecin Inspecteur du Travail en  
région PACA

Marseille - Le 7 juin 2016 - SOMETRAV

# Parcours professionnel

De la Médecine Générale

... À la Santé au Travail en particulier...

# Le cadre réglementaire d'exercice du Médecin Inspecteur du Travail

- **Article L 8123-1**

Les médecins inspecteurs du travail exercent une action permanente en vue de la protection de la santé physique et mentale des travailleurs sur leur lieu de travail et participent à la veille sanitaire au bénéfice des travailleurs. Leur action porte en particulier sur l'organisation et le fonctionnement des services de santé au travail prévus au titre II du livre VI de la quatrième partie.

- **Article L 4624-1**

Le médecin du travail est habilité à proposer des mesures individuelles telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge, à la résistance physique ou à l'état de santé physique et mentale des travailleurs. L'employeur est tenu de prendre en considération ces propositions et, en cas de refus de faire connaître les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite. En cas de difficulté ou de désaccord, l'employeur ou le salarié peut exercer un recours devant l'inspecteur du travail. Ce dernier prend sa décision après avis du médecin inspecteur du travail.

- **Article D 4622-48**

Chaque Service de santé au travail fait l'objet d'un agrément ....

# Mission essentielle du Médecin Inspecteur du Travail :

Contribuer à l'animation du réseau des institutions et des acteurs de la santé au travail

Modalités ? À construire ensemble...

# Coordonnées de L'inspection médicale en PACA

- Ligne du secrétariat 04 86 67 33 95  
[catherine.moreno@direccte.gouv.fr](mailto:catherine.moreno@direccte.gouv.fr)
- Ligne directe 04 86 67 33 92  
[andre.dubois@direccte.gouv.fr](mailto:andre.dubois@direccte.gouv.fr)

Merci et à bientôt.